

## Législature 2017-2021

Séance du 19 décembre 2019

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°59

#### Projet de rénovation de l'Administration communale

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le projet cité en titre. Comme cela a été annoncé lors de la séance du Conseil général du 27 mai 2019, des études complémentaires ont été menées pour un rapport général sur l'état des bâtiments existants et pour la mise à jour du programme. Malheureusement, les différentes études menées jusqu'à présent dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement de la Grenette n'ont pas encore réussi à proposer un projet convaincant pour toutes les parties concernées.

La volonté du Conseil communal est de maintenir ses services administratifs au centre-ville. Mais avec le développement du quartier Gare-Casino à l'horizon 2023, plusieurs surfaces administratives vont certainement se libérer au centre-ville. Le Conseil communal pense qu'il est judicieux d'attendre les effets de ce nouveau quartier et d'étudier si des services communaux pourraient occuper une partie des surfaces libérées. Cela éviterait de lourdes et coûteuses interventions aux Bastians 1.

En attendant, et pour pallier l'urgence de la situation, il est proposé une solution provisoire permettant de donner un peu plus d'espace de travail au Service de l'environnement et à celui du territoire. Le projet envisagé consiste à créer deux liaisons entre le bâtiment occupé actuellement et celui des Bastians 1, ceci uniquement au dernier niveau.

Le projet est en cours de planification. Les deux Services concernés ont été consultés à l'interne, de même que la Commission du patrimoine et le Service des biens culturels qui émettent un préavis positif sur le principe. La Commission du Conseil général chargée du projet de rénovation de l'Administration communale a également été informée de ce projet et y est favorable.

Ce projet d'agrandissement est techniquement réalisable sans de lourdes interventions. La différence de niveau entre les deux bâtiments sera négociée à l'aide de trois marches d'escalier imaginées dans l'épaisseur du mur mitoyen. Des portes coupe-feu (qui se fermeront uniquement en cas d'incendie) permettront de séparer les deux bâtiments. Le montant des travaux sera défini par le biais des demandes d'offres aux différents corps de métiers concernés. Les travaux envisagés pourraient être exécutés dans le bâtiment des Bastians 1 avant de créer les liaisons avec la Grenette, ce qui minimiserait les nuisances. Une fois le projet finalisé, un message sera présenté au Conseil général pour obtenir le crédit nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** Jean-Claude Votta, Dicastère Bâtiments et Infrastructures